

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE CILAOS**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 27 AOUT 2026**

**AFFAIRE N° 2 : CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA CGSS ET LE
CCAS – APPEL A PROJETS « AGIR POUR L'AUTONOMIE
ET LE LIEN SOCIAL » EXERCICE 2026.**

La Présidente certifie que :

Le nombre de membres en exercice
est de 9

Le nombre de membres présents
est de 6

Le nombre de procuration
est de 2

Le nombre de membre absent
est de 1

La convocation a été envoyée le
20 Août 2026

Le compte rendu de cette délibération
a été notifié aux CCAS / CIAS

L'An deux mille vingt-six, le Jeudi 27 Août
2026, à quinze heures zéro six, le Conseil
d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale de la Commune de CILAOS s'est réuni
dans la salle de l'Hôtel de ville, après
convocation, sous la présidence de **Madame
Elisabeth FERRERE, Vice-Présidente.**

ÉTAIENT PRESENTS :

**Elisabeth FERRERE - membre élue
Jean-Paul PAYET - membre élu
Sophie DRULA – Membre élue
Jacques DIJOUX - membre nommé
Marie-Danielle BEGUE - membre nommée
Renée-Claude GONTHIER - membre
nommée**

ÉTAIT ABSENTE :

Laïla NASSIBOU – Présidente

ÉTAIENT ABSENTES REPRESENTÉES :

**Marie- GRONDIN - membre élue
Procuration à Sophie DRULA
Lydia DIJOUX – Membre nommée
Procuration à Renée-Claude GONTHIER**

LA VICE-PRESIDENTE



SECRETAIRE DE SEANCE :

Sophie DRULA

**AFFAIRE N° 2 : CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA CGSS ET LE
CCAS – APPEL A PROJETS « AGIR POUR L'AUTONOMIE
ET LE LIEN SOCIAL » EXERCICE 2026**

Dans le cadre de la politique d'action sociale menée par l'assurance retraite de la Réunion, le CCAS souhaite mettre en œuvre des actions pour le bien vieillir des personnes retraitées, socialement fragilisées autonomes relevant des Groupe Iso-Ressources (GIR 5 et 6). En effet, ce public nécessite un soutien du fait de son âge, son isolement social, de leurs ressources ou de leurs conditions de vie.

Dans ce sens, un appel à projet intitulé « *Agir pour l'autonomie et le lien social 2026* » a été lancé pour développer des actions locales qui abordent des thématiques essentielles telles que la lutte contre la sédentarité, la promotion d'une nutrition équilibrée, le soutien à la santé mentale ainsi que le renforcement du lien social.

Dans ce sens, le CCAS a répondu à cet appel à projet le 30 mars 2026.

En date du 21 juillet 2026, la Commission d'Action Sanitaire et Sociale s'est réunie, et le CCAS a été désigné dans le cadre de cette action, dont les objectifs opérationnels consistent à :

- Développer des actions de prévention pour préserver l'autonomie des retraités ;
- Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre l'isolement ;
- Accompagner les proches aidants retraités ou futurs retraités, dans leur rôle essentiel ;
- Soutenir des initiatives locales innovantes améliorant le quotidien des seniors.

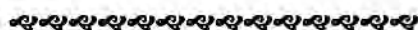
Dans ce sens, la CGSS a proposé l'attribution d'une subvention financière répartie comme suit :

- fonctionnement / **30000 €** ;
- investissement / **5800 €**.

Afin de percevoir cette aide et en fixer les modalités de versement et de suivi, il convient d'approuver les termes de la convention financière établie entre le CCAS et la CGSS.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le principe de cette convention ;
- **D'approuver** les termes de la convention en annexe ;
- **D'autoriser** la Présidente ou la Vice-Présidente à accomplir toute démarche utile en ce sens ;
- **D'autoriser** la Présidente ou la Vice-Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

**POUR EXTRAIT
LA VICE-PRESIDENTE**

Identifiant : 974-219740248-

Numéro d'acte :

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le :

